

## Jean-Baptiste MALON, entrepreneur à Hanoï et Haïphong

Né le 26 août 1858 au Chambon-Feugerolles (Loire).  
Fils de Louis J-J. Malon et de Marie-Louise Windermann.  
Veuf en premières noces de Louise Claudine Antoinette Pelossier.  
Époux en secondes noces (1897) de Blanche Anna Marguerite Wehrung, fille de  
[Charles Richard Wehrung](#), ancien correspondant du *Temps*  
et ancien négociant au Tonkin :  
Un fils.

Au Tonkin du 20 mai 1885 au 28 juillet 1887.  
Porté à l'ordre de la division d'occupation du Tonkin le 5 juillet 1887.  
Édification d'une caserne à la citadelle de Hanoï (1889),  
Actionnaire de la [ferme des alcools en Annam](#) (1892)  
chef des comptoirs de la maison Ulysse Pila et Cie,  
directeur de la [Société des docks de Haïphong](#)  
et conseiller municipal de Haïphong,  
successeur dans les deux cas d'Ernest Bancal(1890).  
[Fermier du sel en Annam et au Tonkin](#) (1897-1898),  
président de la chambre de commerce de Haïphong (1898-1899),  
fondateur, avec Ulysse Pila, de la [Société des Docks et houillères de Tourane](#) (1899).  
Chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1902 :  
capitaine au 5<sup>e</sup> bataillon territorial du génie.

Maire de Gréoux-les-Bains (1909-1922).\*  
Conseiller général de Valensole (1907-1919, nsrp)  
Décédé à Sceaux, av. Carnot, 10, le 22 mars 1940.

\*Dates communiquées par M. le maire de Gréoux (8 janv. 2020).

### HANOÏ LES TRAVAUX DE LA CITADELLE (*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> juin 1889)

Depuis quelques semaines déjà, notre attention avait été attirée par les interminables convois de brouettes chargées de matériaux de construction se dirigeant du côté de la citadelle. Ah ! c'est qu'elles sont bien faites pour attirer l'attention, ces extraordinaires brouettes annamites si ingénieusement comprises, avec leur grosse roue de bois massif placée juste au dessous de la charge à supporter, charge qui est souvent énorme, par exemple lorsqu'il s'agit de transporter de grosses pièces de bois ou de fer. Nous avons nous, vieux colons, l'habitude de voir arriver sur nous, sans émotion, ces étranges véhicules qui semblent barrer la route à notre frêle pousse-pousse et vouloir le réduire en morceaux. Mais les Européens nouvellement débarqués n'ont pas notre vieille expérience ; leur figure inquiète témoigne de leur appréhension d'un choc probable et aussi, sans doute, de la douleur de leur tympan mis à une rude épreuve par le

grincement suraigu de la roue de la brouette. Plus d'un doit alors se souvenir de la « poutre branlante » dépeinte par Boileau dans les *Embarras de Paris*.

Donc, nous avons eu la curiosité de savoir ce qui se passait dans la citadelle et hier, dans la soirée, nous y sommes allé. Voici ce que nous y avons vu ou appris.

En entrant dans la citadelle par la porte de l'Est, on trouve immédiatement, à droite, trois beaux bâtiments construits sur la même ligne. Ce sont les grandes casernes édifiées par le service du génie, en 1885 et 1886, sur les plans des capitaines Laurette et Joffre, approuvées par le colonel Mensier, aujourd'hui général, directeur du génie au Ministère de la guerre. Telles qu'elles sont, ces casernes servent de logement aux troupes aussi bien au rez-de-chaussée qu'à l'étage. Les plans cependant, d'après ce qui fut dit à l'époque, prévoyaient seulement l'installation des hommes dans les chambres de l'étage, celles du rez-de-chaussée ne devant servir que de magasins. Mais, dès le début des travaux, le service du génie fut informé que tous les fonds nécessaires à l'exécution du projet d'ensemble ne pourraient être accordés. On éleva en conséquence un peu plus le rez-de-chaussée des casernes commencées de façon à le rendre habitable. Hâtons-nous de reconnaître que cette modification n'est nullement préjudiciable à la santé des soldats, le carrelage de ce rez-de-chaussée étant à un mètre au-dessus du sol. De plus, ce rez-de-chaussée vient d'être encore assaini tout dernièrement, sur l'ordre de M. le général Bichot, au moyen d'ouvertures spéciales d'aération mettant en rapport le haut des chambres avec la vérandha, système qui existait déjà pour les chambres du premier étage. On ne saurait trop féliciter M. le général Bichot d'avoir, dès sa première visite à la citadelle, appelé l'attention des officiers chargés des travaux sur cette amélioration importante, facile à exécuter sans grands frais.

C'est un bâtiment semblable à l'un de ceux dont nous venons de parler, modifications comprises, qui a été donné en adjudication, il y a deux mois environ, par l'artillerie de marine, seule chargée maintenant des constructions militaires de la colonie.

Par ce temps de disette en affaires sérieuses, l'heureux adjudicataire de la nouvelle caserne été M. J.-B. Malon. En passant, constatons que le hasard, qui préside si souvent aux résultats des adjudications, n'a pas été aveugle cette fois, M. Malon étant un ancien officier du génie du corps expéditionnaire. Ses travaux, commencés il y a six semaines, marchent rondement et la maçonnerie du rez-de-chaussée est entièrement terminée. Cela représente, paraît-il, 1.200 mètres cubes de maçonnerie.

Ce qui nous a frappé, dès notre arrivée sur le chantier de M. Malon, c'est que l'on n'ait pas profité de l'expérience acquise pour élargir les vérandhas de la nouvelle caserne. Ces vérandhas, qui ont près de 250 mètres de développement à chaque étage, feraient d'admirables promenoirs couverts pour les soldats si elles avaient seulement un mètre de plus de largeur. On nous a appris que les fondations de la nouvelle caserne étaient faites depuis 1886 et qu'on avait dû naturellement construire sur cette base déjà prête. Nous ne pouvons que le regretter et souhaiter que l'artillerie de marine prenne ses mesures pour que la faute ne soit pas renouvelée lorsque de nouveaux bâtiments du même genre seront édifiés. Il faut, dans nos pays, des vérandas spacieuses dans le genre de celles des magnifiques casernes de Saïgon.

Du chantier de M. Malon nous apercevons une construction neuve à étage dont on termine la toiture en tôle galvanisée ondulée ; c'est un magasin d'armes. Il a été élevé sur l'emplacement de l'ancienne pagode royale dans le *réduit*. Tous nos lecteurs de Hanoï connaissent certainement cette partie de la citadelle et les beaux escaliers en marbre gris ornés de superbes dragons monolithes qui conduisaient sur la terrasse de la pagode royale. C'est sur cette terrasse que se trouve la nouvelle construction dont, en passant, nous admirons les charpentes en fer et les maçonneries d'une solidité à toute épreuve. Les armes seront bien logées ! Mieux certes que beaucoup d'officiers supérieurs que nous connaissons. Ce magasin d'armes a été construit en régie.

Avant de quitter le réduit, on nous signale qu'un grand boulevard est projeté entre les portes Est et Ouest de la citadelle. L'établissement de ce boulevard nécessitera la démolition d'une partie des anciens magasins de l'artillerie situés au sud de la nouvelle construction dont nous venons de parler, toujours dans *réduit*.

C'est, du reste, à l'alignement de ce futur grand boulevard que MM. Guillaume frères, entrepreneurs, élèvent en ce moment même le soubassement en moellons et briques de l'enceinte définitive du parc d'artillerie faisant face aux trois grandes casernes édifiées en 1885-1886.

Ce soubassement sera couronné par une grille en fer que MM. Chaumont et Daniel préparent dans leur atelier de Haïphong. Cette clôture du parc d'artillerie doit avoir un développement total de 600 mètres.

Également dans le parc, la maison Chaumont et Daniel commence le montage d'un grand hangar métallique de 70 mètres de longueur. Deux autres hangars métalliques de 80 mètres sont à l'étude.

Enfin, notre visite se termine par un coup d'œil jeté sur deux travaux intéressants exécutés en régie : l'établissement de grands filtres, système Pasteur, au pied de la tour centrale de la citadelle, à l'emplacement même des tribunes des courses, et la construction de casernements confortables pour les tirailleurs tonkinois. Ces derniers seront cantonnés tout-à-fait au sud de la citadelle.

Mais la chaleur est étouffante, et c'est plein d'admiration pour les officiers et entrepreneurs obligés de rester des journées entières au soleil à cette époque de l'année, que nous regagnons à la hâte notre bureau de rédaction.

Par le court aperçu qui précédé, nos lecteurs verront que les grands travaux d'ensemble de la citadelle, abandonnés un instant, sont repris avec vigueur. Ils ont l'air d'être fort bien étudiés et conduits, et font le plus grand honneur à MM. le colonel Javouhey, le lieutenant-colonel Larodé et le commandant Boissié, chargés des constructions militaires à des titres divers.

Nous terminerons ce compte rendu en émettant le vœu que quelques pavillons d'officiers soient construits promptement. Beaucoup d'officiers le bâtiment n° 11, le premier à droite en entrant dans la citadelle. Or, ce bâtiment était destiné aux sous-officiers. Ceux-ci sont donc relégués ailleurs et, par suite, mal logés.

---

## LE TYPHON

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 juillet 1889)

Un typhon d'une violence inouïe, signalé à Formose deux jours avant, s'est abattu sur Hanoï jeudi dernier et a causé de grands dégâts.

.....

### À LA CITADELLE

C'est vers sept heures et demie du matin que quelques bâtiments légers en paillo~~tes~~<sup>tes</sup>, cuisines, lavabos, etc., ont commencé à être enlevés par l'ouragan qui arrivait du nord-ouest. En quelques minutes, le typhon prend une intensité énorme. Les lanterneaux et les toitures des grandes casernes sont arrachés en partie ; les tuiles en zinc volent dans la cour, entraînant leurs lattes et les poutres en fer qui les supportent ; chacune de ces poutres en fer doit peser environ 200 kilogrammes ; elles sont scellées dans la maçonnerie ; on juge de la force déployée par le vent pour les arracher. Les soldats, effrayés par le vacarme épouvantable du vent dans les combles et des tuiles et fers qui tombent, se sauvent précipitamment dehors malgré les torrents d'eau tourbillonnants qui réunissent dans un même chaos le ciel et la terre.

En face, dans le chantier de M. Malon, les dégâts sont relativement considérables : c'est d'abord toute la rangée nord des colonnes de la véranda de l'étage de la caserne en construction qui s'abat d'un seul coup, brisant les échafaudages et démolissant en partie la façade du même côté. Puis c'est le tour de la colonnade de l'est qui s'effondre sur un escalier. En même temps, le bureau de l'entrepreneur, les hangars des matériaux etc., sont fortement avariés ou détruits. En somme, le chantier de M. Malon a beaucoup souffert.

Mais là où les dégâts sont réellement pénibles à contempler, c'est dans le beau bâtiment métallique qui renferme les ateliers de l'artillerie. Tout un versant de la toiture a été enlevé d'un bout à l'autre ; les tôles ondulées, tordues comme par un incendie, pendent de place en place, retenues par quelques boulons récalcitrants ; les puissants outils, les belles machines, lèvent d'un air lamentable leurs roues et leurs leviers vers la toiture absente ; on dirait qu'ils veulent braver la fureur des cieux.

Plus loin, au sud, les nouveaux bâtiments destinés aux tirailleurs tonkinois ont eu tous leurs lanterneaux arrachés. À côté, l'écurie du train a pris sous ses décombres, heureusement légers, six auxiliaires tonkinois et deux mulets.

Il est inutile de dire que les paillo<sup>tes</sup> qui abritent les locaux situés au-dessus des portes principales ont énormément souffert.

En résumé, le rapide coup d'œil que nous avons jeté sur l'ensemble de la citadelle nous permet d'évaluer à une soixantaine de mille francs l'ensemble des ravages commis par le typhon.

Par un hasard extraordinaire, aucun homme n'a été blessé par tous ces matériaux lourds, briques, tuiles, fers et bois voltigeant comme de simples feuilles d'arbre ; du moins, on ne nous a signalé aucun accident et nous espérons que nous avons été bien renseigné.

---

LETTRES DU TONKIN  
(*Le Temps*, 8 février 1890)

De notre correspondant particulier :

Haïphong, 2 janvier.

.....  
Un notable chinois de Hanoï, nommé Ahon, vient d'obtenir sa naturalisation française ; à cette occasion, il a offert un déjeuner aux autorités militaires, civiles, et à plusieurs colons et dames de la capitale. Au dessert, le colonel Sever, chef d'état-major, a porté, en termes patriotiques et avec sa finesse habituelle, la santé de notre nouveau compatriote qui jouit ici de l'estime générale. Ces demandes de naturalisation faites par des Asiatiques honorablement connus produisent le meilleur effet et j'en prends texte pour protester une fois de plus contre les idées sinophobes de certains milieux où l'on a toujours une tendance marquée à confondre le négociant chinois avec le contrebandier.

Ahon a été le collaborateur d'un colon français, M. Malon, qui, après avoir parcouru le Tonkin pendant plus de trois ans comme officier de réserve du génie, a été, l'an dernier, déclaré adjudicataire de la construction d'une caserne à Hanoï. Les dégâts causés par le typhon du 18 juillet dernier avaient retardé le travail et pourtant, cette caserne a été livrée au service de l'artillerie un mois avant l'époque fixée par le cahier des charges.

---

N° 614. — ARRÊTÉ inscrivant au § 6 *bis* de l'article 2 du chapitre XVI du budget une somme de 3.750 \$ pour faire face au paiement d'une somme de 15.000 fr. retenue à titre de garantie à M. Malon, entrepreneur.  
(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, novembre 1890)

Du 28 novembre 1890.

Le gouverneur général de l'Indo-Chine, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique,

Vu le décret du 12 novembre 1887 réglant les attributions du gouverneur général ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 1889 sur le fonctionnement de la direction de l'artillerie en Annam et au Tonkin ;

Vu l'article 8 du marché souscrit par M. Malon le 23 février 1889 pour la construction d'une caserne dans la citadelle de Hanoi ;

Vu le budget de l'exercice 1890 ;

Sur la proposition de M. le commissaire général, chef des services administratifs en Annam et au Tonkin,

ARRÊTE :

Article premier. — Un crédit de trois mille sept cent cinquante piastres (3.750 \$) est inscrit au § 6 *bis* de l'article 2 du chapitre XVI du budget du protectorat de l'Annam et du Tonkin pour faire face au paiement d'une somme de 15.000 fr. retenue à titre de garantie à M. Malon, entrepreneur de travaux.

Ce crédit sera prélevé sur les voies et moyens de l'exercice en cours.

Art. 2. — Le commissaire général, chef des services administratifs en Annam et au Tonkin, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saïgon, le 28 novembre 1890.

PIQUET.

Par le Gouverneur général :  
Le Commissaire général, chef des services administratifs  
de l'Annam et du Tonkin.  
MORAU

---

REPRÉSENTANT D'ULYSSE PILA À HAÏPHONG

N° 650. — ARRÊTÉ portant concession à M. Malon  
d'un terrain domanial sis à Do-son.  
(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, octobre 1891)

Du 29 octobre 1891

Le gouverneur général de l'Indo-Chine,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Vu l'arrêté du 5 juin 1886 ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 1891 ;

Sur la proposition du Résident supérieur du Tonkin,

ARRÊTE :

Article premier. — Il est fait concession définitive à M. Malon, représentant de la maison Ulysse Pila, demeurant à Haïphong, d'un terrain domanial, inculte, situé dans la

presqu'île de Do-son, sur les collines dites « Roches », d'une contenance totale de 4.972 mètres carrés, se décomposant comme suit :

.....  
Art. 2. — De son côté M. Malon rétrocède à l'administration du Protectorat pour cause d'empiétement sur le lot n° 40, récemment créé sur la plage « Oberg » une parcelle d'une contenance de 42 mètres carrés, figurant sous les lettres D. D'. S et détaché de la concession à lui déjà accordée par arrêté du 15 janvier 4891.

.....  
Hanoï, le 29 octobre 1891.  
DE LANESSAN.

Par le Gouverneur général:  
Le Résident supérieur du Tonkin.  
BRIÈRE.

---

HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 décembre 1893)

On se plaint beaucoup ici de la lenteur désespérante avec laquelle s'exécutent les travaux de notre futur hôtel des Postes. Il paraîtrait que l'on se trouve arrêté parce que les murs de retend, qui figuraient sur le plan primitif, n'auraient pas été reproduits sur les copies destinées aux surveillants. L'employé de la résidence mairie, chargé de ce travail, aurait oublié de les décalquer ! Comme M. Malon est parti mercredi matin pour Hanoï, nous pouvons compter sur un retard d'une dizaine de jours avant que les travaux ne soient repris ; d'autant plus que les dépêches adressées par M. Brou à ce sujet à M. le chef de service des Travaux publics sont remises à M. Ebendinger, qui en la circonstance, est impuissant, son chef étant absent en ce moment.

---

HAIPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mai 1894)

M. Malon va commencer sous peu les travaux du [phare des îles Norway](#).  
À cet effet, il a fait aménager le *Ich-thong*, chaloupe appartenant au Protectorat, qui, il y a peu de temps encore, faisait le service de surveillance sur la côte d'Annam, sous le commandement de M. Rotily. Cette chaloupe servira aux transports, car tous les matériaux devront être apportés de Haïphong.

La plus grande partie du matériel pour le phare est déjà arrivée et, sous peu, on sera en possession du complément.

[*Ce marché fut finalement annulé.*]

---

HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 octobre 1894)

MM. Dousdebès et Cie viennent de se rendre acquéreurs de l'immeuble construit jadis par l'ancienne maison Ulysse Pila et Cie. À cette occasion, l'agence de la Hongkong and Shanghai Banking Corporation [HSBC\*] et les bureaux de M. Malon ont été transférés rue Harmand.

---

Publicité

---

**J.-B. MALON**  
AGENT AU TONKIN DE:  
Hongkong et Shanghai Bank Corp<sup>on</sup>  
**CHINA FIRE INS<sup>ce</sup> C<sup>y</sup>**  
*de Hongkong*  
**Palatine Ins<sup>ce</sup> C<sup>y</sup> (Fire)**  
*de Manchester*  
**Ciment Portland Green Island**  
*Bureaux: Rue Harmand, Maison Pila*  
—‡ HAIPHONG ‡—

---

J.-B MALON  
agent au Tonkin de  
Hongkong & Shanghai Bank Corp.  
China Fire Insurance Cy  
de Hong-Kong  
Palatins Insurance Cy (Fire) de Manchester  
Ciment Portland Green Island  
Bureaux : rue Harmand, Maison Pila  
HAIPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 1894-1895)

---

N° 538. — ARRÊTÉ autorisant M. Thomé à établir une jumenterie.  
(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, juin 1895)

Du 5 juin 1895

Le secrétaire général du Gouvernement général de l'Indo-Chine,

Vu l'arrêté organique du 10 février 1892 ;

Vu la demande présentée par M. Thomé d'établir une jumenterie de vingt-cinq bêtes à la Croix-Cuvelier, près Lam, et l'engagement signé par lui le 20 avril 1895 ;

Vu la caution offerte par M. Malon en faveur de M. Thomé ;

Sur le rapport du vétérinaire en chef, membre du Conseil des Haras, reconnaissant que 25 juments présentées par M. Thomé remplissent les conditions exigibles pour avoir droit aux allocations prévues par l'article 2 de l'arrêté organique du 10 février 1892,

ARRÊTE :

M. Thomé est autorisé à établir une jumenterie de vingt-cinq animaux, et aura droit au paiement, pour chacun de ces animaux, des allocations prévues par les §§ 1 et 2 de l'art. 2 de l'arrêté du 10 février 1892.

Hanoi, le 5 juin 1895.

Pour le Secrétaire général empêché :  
Le directeur du Contrôle financier chargé de l'expédition des affaires,  
E. PICANON.

---

## ADDUCTION D'EAU DE HAÏPHONG (1893-1900)

---

HAÏPHONG  
Mariage  
(*L'Extrême-Orient*, 5 août 1897)

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. J. B. Malon, avec mademoiselle Anna Wehrung, fille aînée du directeur de la Banque russe à Shang-haï.

M. Wehrung n'est pas un inconnu au Tonkin, où il compte beaucoup d'amis. Il était durant la guerre franco-chinoise, le correspondant du *Temps*. Ces dernières années, M. Wehrung était, à Paris, le rédacteur en chef de l'*Économiste européen*, organe de la haute banque française et du parti bi-métalliste.

Nous adressons à notre ancien confrère, ainsi qu'aux futurs époux, nos bien sincères félicitations.

---

HAÏPHONG  
(*L'Extrême-Orient*, 9 septembre 1897)

Par le vapeur *Victoria*, affrété par la maison A. R. Marty, sont arrivées, jeudi, à Haïphong, M<sup>me</sup> Wehrung, femme du directeur de la Banque russo-chinoise à Shanghai, et M<sup>lles</sup> Wehrung, dont l'aînée est fiancée à M. J. B. Malon.

Ces dames viennent passer quelques semaines à Haïphong, pour remonter ensuite à Shanghai, où le mariage doit avoir lieu dans le courant du mois de novembre.

---

MARIAGE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 novembre 1897)

M. J. B. Malon est parti au commencement de la semaine pour Shanghai, où aura lieu son mariage avec M<sup>lle</sup> Wehrung.

M. Malon sera de retour à Haïphong dans le milieu du mois prochain.  
Nous lui renouvelons nos meilleurs vœux de bonheur.

---

MONUMENT JULES FERRY  
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 décembre 1899)

Nous exposons, dans notre salle des dépêches, une vue d'ensemble du projet de monument à élever à la mémoire de Jules Ferry, au Tonkin.

Les membres du comité de souscription et d'exécution de ce monument, présents à Haïphong, se sont réunis, le 6 décembre, sous la présidence de M. Domergue, résident-maire, vice-président d'honneur. On sait que les présidents d'honneur sont M. de Lanessan et M. Doumer.

M. Malon a mis sous les yeux du comité le dossier constitué à ce jour et comprenant, notamment, la correspondance échangée avec le ministre de la marine, le ministre des colonies, le gouverneur général et le directeur du Comptoir général des fontes, ainsi que les premières listes de souscription.

Parmi les principaux souscripteurs se trouvent MM. de Lanessan, Paul Doumer, Ulysse Pila, Maurice Allain [Tramways de l'Indo-Chine, Saïgon], J. Lombard [Thés à Tourane], J. Bédât [Eaux de Hanoi], Paul Devaux [avocat à Haïphong], Cornillon [des Douanes et régies], la Société des Houillères de Tourane, la Banque de l'Indo-Chine, la chambre de commerce d'Haïphong, etc.

Les listes de souscription seront publiées prochainement. Elles s'élèvent déjà à plusieurs milliers de francs.

M. Brousmiche, premier adjoint de la ville d'Haïphong, a accepté les fonctions de secrétaire du comité.

---

Exposition coloniale de Marseille, 1906. Compte rendu des travaux du Congrès colonial de Marseille.... Tome 3 --1908)

### Haïphong

I. — Les travaux d'adduction et de distribution d'eau potable à Haïphong ont été exécutés par MM. Bédât et Malon, en vertu d'un contrat passé entre ces entrepreneurs et le gouverneur général. Le prix forfaitaire était de quatre millions. Le Protectorat s'engageait à livrer aux entrepreneurs la digue qui devait recevoir la canalisation sur la plus grande partie de sa longueur. Cette dernière clause fut ultérieurement modifiée, et moyennant quatre piastres par mètre courant, les entrepreneurs acceptèrent de faire eux-mêmes la digue.

II et III. — L'eau qui alimente la ville de Haïphong provient d'une petite rivière, le Song-Huong, qui coule à travers le massif montagneux de la région de Quang-Yen. Le débit minimum de cette rivière avait été reconnu être de 12.000 mètres cubes, alors qu'il s'agissait de donner à Haïphong seulement 3.000 mètres cubes par jour. L'eau était claire en toute saison et paraissait potable.

Ce n'est que plus tard que des analyses furent faites de l'eau du Song-Huong.

Ces analyses ne firent que confirmer les premières prévisions.

En tout cas, de l'avis de tous les médecins de la localité, l'état sanitaire de la ville de Haïphong s'est considérablement amélioré, depuis que la distribution d'eau fonctionne.

L'eau captée est livrée à la consommation sans décantation ni filtration préalable.

Les principaux travaux exécutés par MM. Bédât et Malon sont les suivants :

Barrage. — Un barrage a été établi sur le Song-Huong, à 6 kilomètres en amont du poste de Huongbi, qui maintient le plan d'eau à la cote 19 environ au-dessus du zéro hydrographique de Haïphong.

Ce barrage comporte à son extrémité rive gauche une chambre de captage, munie de cadres grillagés qui arrêtent les feuilles et autres matières.

Conduite d'amenée. — Les eaux sont amenées à Haïphong par la gravité dans une conduite en fonte de 400 millimètres de diamètre intérieur. Les tuyaux sont à cordon et emboîtement dans les parties souterraines, à joints Gibault et Somzé dans les parties aériennes. Elle a une longueur totale de 36 kilomètres entre le barrage du Song-Huong et les réservoirs de Haïphong.

La conduite a eu à traverser de nombreux cours d'eau, entre le Song-Huong et Haïphong. Cette traversée s'est faite soit au moyen de siphons complètement immergés, soit au moyen de passerelles.

Les entrepreneurs ont eu à établir 11 passerelles métalliques d'une longueur totale de 1.200 mètres. Deux de ces passerelles, celles du Song-Gia et du Song-Ga-Bac, comportent des travées ouvrantes qui permettent d'assurer la navigation sur ces cours d'eau. Ces ouvertures sont franchies au moyen de siphons rigides, immergés d'une seule pièce.

Pour les cours d'eau voisins de Haïphong, le Cua-Cam, le canal de Haly, le Song-Tam-Bac et le canal Bonnal, en raison des besoins de la navigation, on ne pouvait avoir recours qu'à des siphons immergés.

Les siphons du Cua-Cam, du Song-Tam-Bac et du canal Bonnal sont des siphons articulés, à rotules. Le siphon du canal de Haly est un siphon rigide, immergé d'une seule pièce.

Partout ailleurs que sur les cours d'eau, la canalisation est souterraine.

IV. — La conduite d'amenée aboutit en ville à six réservoirs de 350 mètres cubes chacun. Leur capacité totale est donc de 2.100 mètres cubes.

Ces réservoirs ont leur radier à la cote (+12,00) environ au-dessus du zéro hydrographique de Haïphong. Ils ont un tuyau de trop plein qui déverse l'excédent de leurs eaux dans le canal Bonnal.

V. — Les entrepreneurs ont établi en ville environ 19 kilomètres de conduites de distribution, de diamètre variant de 300 à 60 millimètres et qui sont en fonte à cordon et emboîtement.

Ces conduites de distribution s'embranchent directement sur la conduite d'amenée. Les réservoirs, dans lesquels l'eau est presque toujours à son maximum, servent surtout de régulateur à la distribution en ville. En même temps, en cas de réparations, ils fourniraient à la ville l'eau qui lui est nécessaire pendant un peu moins d'une journée.

Les conduites sont munies de ventouses et de vannes. Les ventouses sont du type courant à corps et à flotteurs sphériques, avec ou sans robinets. Les vannes sont du type de la ville de Paris, de 400, 300, 250, 200, 150 et 100 millimètres. La consommation quotidienne moyenne est de 2.900 mètres cubes, savoir :

	m <sup>3</sup>
Service privé (abonnés)	500
Appontements	100
Bornes-fontaines	1.800
Services administratifs	500
	<u>2.900</u>

La pression moyenne de l'eau en ville est de 12 mètres environ, Il a été établi 60 bornes-fontaines et 44 bouches d'arrosage et d'incendie. En outre, il existe sur les appontements du port cinq prises d'eau qui permettent aux bateaux de s'approvisionner en eau douce.

La ville possède 90 abonnés. Elle faisait précédemment usage de compteurs du système « Frager ». Elle a dû les remplacer par des compteurs à piston disque « Etoile », du calibre de 10 à 100 millimètres.

Les tarifs sont les suivants (piastres) :

Vente de l'eau aux appontements, le mètre cube	0 375
Vente aux particuliers jusqu'à 150 mètres cubes par an, le mètre cube	0 10
De 150 à 12.000 mètres cubes par an, le mètre cube	0 075
Au delà de 12.000 mètres cubes, le mètre cube	0,0625

VI. — Les dépenses annuelles sont les suivantes (piastres) :

Entretien de la canalisation et des appareils de distribution	2.500
Grosses réparations : culées du barrage, route des eaux, ponts, siphons	environ 3.000
Installation des branchements pour les particuliers	environ 2.000
Personnel européen et indigène à Haïphong et Huongbi et sur le parcours de la conduite	environ 6.000
Pose des canalisations nouvelles	environ 2.000
Total	<u>15 500</u>

Les recettes sont d'environ 18 000 piastres.

HAÏPHONG  
Conseil municipal  
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 mai 1900)

Services des eaux

Le résident-maire expose que, par suite de la remise définitive à la ville de toute la canalisation de l'eau, il y a lieu de prévoir un personnel de surveillance et d'entretien.

Il propose de conserver le personnel très au courant et, d'ailleurs, fort restreint, employé par l'entreprise Bédât et Malon.

Ce personnel, composé d'un surveillant européen et de treize indigènes, nécessitera une dépense de 1.620 piastres du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 1900.

Le résident-maire propose d'imputer cette dépense au chapitre III, article 1, paragraphe 2 du budget.

Le conseil adopte à l'unanimité.

AUTRES TRAVAUX

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, mars 1897)

73. — ARRÊTÉ du 10 mars 1897 substituant MM. Porchet et Cie, Malon et Bédât à MM. Porchet et Cie pour les travaux de la coupure de la presqu'île de Dinh-vu et du dragage de la barre du Cua-nam-Triêu.

Ateliers de MM. Porchet et Cie  
(Robert Dubois, *Le Tonkin en 1900*, Paris, Société française d'éditions d'art)

Cette maison est associée à MM. Bédât et Malon pour les importants travaux de dragages que fait exécuter le Protectorat, pour la coupure de la presqu'île de Dinh-Vu et l'approfondissement de la barre de Cua-nam-Trieu.

---

## MONUMENT À HAÏPHONG À LA GLOIRE DE JULES FERRY

Distinctions honorifiques.  
(*La Quinzaine coloniale*, janvier 1902)

Au nombre des dernières promotions du ministère de la guerre pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur, nous sommes heureux de relever celle de M. J.-B. Malon, capitaine du génie territorial, 24 ans de services, 3 campagnes, 1 citation.

M. J.-B. Malon, après avoir pris part à la campagne du Tonkin comme officier du génie, s'était fixé dans cette colonie en qualité d'entrepreneur de travaux publics et y était devenu président de la chambre de commerce de Haïphong et membre du Conseil supérieur de l'Indo-Chine.

On peut donc affirmer que la décoration accordée à M. Malon au titre militaire aurait pu l'être tout aussi bien au titre des Colonies.

Dans ces derniers temps, M. Malon, d'accord avec M. de Lanessan, alors ministre de la Marine, et M. J. Chailley-Bert, secrétaire général de l'Union Coloniale française, a mené à bien la souscription et l'exécution à Haïphong d'un monument à la gloire de Jules Ferry, œuvre de l'éminent statuaire Antonin Mercié.

Enfin, M. Malon a été l'un des premiers adhérents à l'Union coloniale française.

---

AFFAIRES COLONIALES  
Le monument de Jules Ferry au Tonkin  
(*Le Temps*, 12 juillet 1902)

Le paquebot *Dordogne*, de la Compagnie des Messageries maritimes, emportera, le 16 juillet, de Marseille, le monument que la colonie du Tonkin va élever à Jules Ferry.

C'est au mois de mai 1899 que M. de Lanessan, ancien gouverneur de l'Indo-Chine, qui devait, peu après devenir ministre de la marine, écrivit à M. Malon, président de la chambre de commerce de Haïphong.

Le gouvernement vient d'inaugurer à Tunis la statue de Jules Ferry. Je suis certain que vous serez d'accord avec moi pour estimer qu'il conviendrait d'imiter l'exemple de la Tunisie et d'ériger au Tonkin un monument à l'habile homme d'Etat et au grand citoyen qui a doté notre pays de la plus belle et de la plus riche de ses colonies. La ville de Haïphong me paraît convenir tout particulièrement à ce monument car c'est sur son sol que débarquèrent les premières troupes et les premiers colons du Tonkin.

À la suite de cet appel, s'est formé un comité comprenant tous les présidents des chambres de commerce et d'agriculture de l'Indo-Chine, et M. J. Chailley-Bert, secrétaire général de l'Union coloniale française. Le président d'honneur du comité est M. de Lanessan.

Le monument, œuvre de l'éminent statuaire Antonin Mercié, est un groupe de quatre statues représentant Jules Ferry, la France, un écolier français et un jeune

Annamite. Sur le piédestal est gravée la déclaration courageuse pour l'époque où elle a été publiée – que le grand homme d'État a faite dans l'un de ses ouvrages : « Je revendique fièrement le titre de Tonkinois. »

---

Chambre de commerce de Haïphong  
(228<sup>e</sup> séance du 3 juin 1903)  
(*Le Figaro*, 27 février 1903)

Le présidence donne ensuite lecture de la correspondance suivante :

A. — Lettre suivante de M. J. B. Malon du 27 avril dernier :

« Gréoux (Basses-Alpes), 29 avril 1903

Monsieur le président

J'ai l'honneur de vous informer que le compte tenu par la Banque de l'Indo-Chine présente, après paiement de toutes les dépenses du monument élevé à Jules Ferry, un reliquat inemployé de 3.906 francs.

Je prie la Banque, dont le bienveillant concours nous a été précieux, d'adresser à ses succursales de Saïgon et d'Haïphong, un relevé du compte en question, afin que les souscripteurs puissent en prendre connaissance.

À propos du reliquat des sommes souscrites en faveur de l'œuvre érigée à la mémoire de Jules Ferry, il semble que la veuve de l'illustre homme d'État est la personne la plus qualifiée pour en indiquer l'emploi et voici, Monsieur le président, la proposition que je m'empresse de vous transmettre à la suite de l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec madame Jules Ferry :

Le reliquat serait partagé entre quelques familles de colons français à qui un secours pourrait être utile, soit pour aller en congé en France, soit pour aider à une convalescence dans la colonie même, soit pour tout autre cas que vous jugerez intéressant. Il va sans dire, que les familles qui ont droit à des subsides de l'État ou de grandes entreprises coloniales, ne sont pas comprises dans celles que nous envisageons.

En conséquence, la chambre de commerce d'Haïphong (pour l'Annam-Tonkin) et celle de Saïgon (pour la Cochinchine, le Cambodge et le Laos) recevront chacune de la Banque de l'Indo-Chine, la moitié du reliquat sus-indiqué et voudront bien en faire la répartition.

Je vous prie d'agréer, M. le président, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

Le Président honoraire du Comité.

Signé : J. B. MALON.

5, square Latour-Maubourg, Paris.

---

## EN MÉTROPOLE

POUR LES COLONIAUX DE SÈVRES

(*Le Figaro*, 14 février 1899)

Comme suite à sa visite de dimanche à la maison de convalescence des militaires coloniaux, à Sèvres, le président de la République a fait remettre, hier, à, cette œuvre un don de cinq cents francs. :

Le Président de la République	500
Baronne James de Rothschild	300
Comte Durand de Beauregard.	10
J.-B. Malon, président de la chambre de commerce d'Haïphong	100
F.T.	20
Viotti, à Saint-Mandé	50
E. P.	10
Louise T., à Saint-Raphaël	500
Eugène Charlet	100
Dr A. Devillers père, à Guise	10
Petite offrande pour votre œuvre si belle et si patriotique	20
De la part, de Mme veuve A. Boucher, pour les pauvres petits soldats les coloniaux de Sèvres, etc.	100
W. Taylor	10
G. S. P.	5.000
	6.630
Liste précédente	10.811
Total	17.441

M. G. S. P. en envoyant à M. Larroumet cette magnifique souscription de 5,000 francs, ajoutait :

« Vous avez eu raison de penser que l'élan patriotique suscité par votre article sur les « coloniaux de Sèvres » n'était pas près de s'arrêter. Quel meilleur terrain d'entente et de concorde pouvait être choisi pour y réunir les Français de toutes les opinions et de tous les cultes ? »

---

AVIS MONDAINS  
Déplacements  
(*Le Figaro*, 18 mai et 15 octobre 1901)

J.-B. Malon, à Gréoux

---

CHRONIQUE THÉÂTRALE  
(*Le Temps*, 23 février 1903)

.....  
Cette question [du théâtre populaire] intéresse des personnes d'opinion absolument opposée. Certaines pensent que le Théâtre populaire doit venir de l'initiative privée d'autres font appel au gouvernement. Un de mes correspondants, M. J.-B. Malon, a fait imprimer une requête qu'il a adressée le 4 de ce mois à tous nos députés et à tous nos

sénateurs. Il estime que le Parlement peut obliger les quatre théâtres subventionnés à donner, chaque jour férié, une matinée populaire à prix réduits. C'est, selon lui, le moyen le plus simple et plus économique d'organiser immédiatement des représentations populaires. Il calcule que les quatre théâtres disposent ensemble de 6.500 places, ce qui permettrait chaque année à 390?000 spectateurs d'entendre, à peu de frais, de belles œuvres lyriques et dramatiques, nouvelles ou anciennes, interprétées par des artistes de talent.

---

AUTOMOBILE-CLUB DE FRANCE  
(*Le Figaro*, 27 février 1903)

Au scrutin de ballottage, sont admis : MM. Jean-Baptiste Malon...

---

BIBLIOGRAPHIE  
(*Le Temps*, 31 janvier 1904)

Préparation aux carrières coloniales, conférences faites sous les auspices de l'Union coloniale française, préface de J. Chailley-Bert, 1 vol. in-18, chez A. Challamel.

L'Union coloniale s'efforce de répandre dans le public des notions exactes sur nos colonies. À l'heure actuelle, il lui semble qu'il y a moins à échauffer l'enthousiasme pour notre domaine colonial qu'à prémunir contre des illusions dangereuses les personnes désormais nombreuses qui sont disposées à aller y tenter fortune. C'est dans ce but qu'elle a demandé à un certain nombre de fonctionnaires et de colons ayant une expérience reconnue des affaires coloniales, d'exposer en toute franchise au public ce qu'ils savent des conditions à remplir pour avoir quelque chance de réussir. On trouvera réunies dans ce volume les conférences qui ont été ainsi organisées pendant l'hiver dernier. Les sujets traités sont : Le Myre de Vilers, ancien gouverneur de la Cochinchine, L'organisation des colonies de domination ; Docteur Treille, L'hygiène de l'Européen dans les pays chauds ; Louis Simon, Renseignements pratiques sur l'agriculture, le commerce et l'industrie en Nouvelle-Calédonie ; E. Fallot : Conseils pratiques aux futurs commerçants, industriels et agriculteurs en Tunisie ; [J.-B. Malon, ancien président de la chambre de commerce d'Haïphong, Conseils à ceux qui veulent s'établir en Indo-Chine](#) ; Paris, président de la chambre d'agriculture de Saïgon, la Cochinchine ; L. Fontaine, Le commerce au Tonkin ; M. Courant, Rapports économiques de la Chine et de l'Indo-Chine ; M. Gérôme, Sur quelques cultures coloniales ; A. Lienc, Utilité de la comptabilité ; Docteur G. Reynaud. Petit manuel d'hygiène des colons.

Ce qui se dégage du livre, c'est que tous ces hommes si différents d'origine, de culture et de situation aboutissent aux mêmes conclusions. Pour avoir chance de réussir aux colonies, il faut des capitaux importants, une préparation technique sérieuse et des habitudes de sobriété et d'hygiène indispensables pour conserver la santé. Ces conseils ne sauraient être trop médités.

---

[Dîner mensuel de l'Union coloniale française]  
(*Le Journal des débats*, 16 février 1904)

Le prochain dîner mensuel de l'Union coloniale française et du Comité de Madagascar, aura lieu le mardi 23 courant, à sept heures et demie, au Grand-Hôtel.

Le dîner sera suivi d'une discussion qui s'ouvrira à neuf heures et- qui aura pour sujet la main-d'œuvre aux colonies. Prendront part à cette discussion MM. Le Myre de Vilers, Émile Maurel, Couturier, de Boisadam, J.-B. Malon, J. M. Bel (main-d'œuvre minière), A. d'André, G. Blanchot.

---

Dîner de l'Union coloniale et du Comité de Madagascar  
et conférence Joseph Chailley sur l'administration anglaise aux Indes  
(*La Quinzaine coloniale*, janvier 1905)  
[dernière mention]

J.-B. Malon

---

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 1906  
(*Le Journal des débats*, 2 mai 1906)

.....  
ALPES (Basses-). M. Fruchier, député nationaliste sortant de l'arrondissement de Digne, ne sollicite pas le renouvellement de son mandat: Quatre candidats se présentent pour ce siège vacant. La premier est M. Joseph Reinach, ancien député républicain de l'arrondissement, et cette fois encore candidat des républicains.

M. Henry Maret, député sortant du Cher, dont on connaît le passé politique, renonçant à se représenter dans son département, pose sa candidature à Digne. Il paraît être, dans la circonstance, le candidat des réactionnaires. Enfin il y a deux candidatures radicales socialistes, celles de MM. Richaud, industriel à Marseille, et J.-B. Malon, ancien fermier du sel au Tonkin.

.....

---

LES ÉLECTIONS DU 6 MAI  
(*Le Temps*, 13 mai 1906)

Alpes (Basses-). Dans l'arrondissement de Digne, M. Joseph Reinach, candidat républicain, a obtenu 3.959 voix contre 1.610 à M. Malon, radical socialiste ; 1.038 à M. Richaud, également radical socialiste, et 3.080 à M. Henry Maret, député sortant, qui a abandonné sa circonscription du Cher.

Un congrès radical et radical socialiste s'est tenu hier à Digne, sous la présidence de M. Isoard, député de Forcalquier, pour arrêter des résolutions en vue de la conduite à tenir au second tour. La *Petite République* publie à ce sujet la dépêche suivante :

Après avoir entendu MM. Henry Maret et Malon, le congrès a décidé de maintenir au second tour la candidature de M. Malon. Celui-ci a déclaré ensuite que si M. Maret ne se soumettait pas à la décision du congrès et ne retirait pas dans les vingt-quatre heures sa candidature, lui-même se retirerait et laisserait à ses électeurs le soin de choisir entre M. Joseph Reinach et M. Maret. M. Richaud s'est désisté en faveur de M. Malon.

---

LES ÉLECTIONS DU 6 MAI  
Les désistements  
(*Le Temps*, 15 mai 1906)

ALPES (Basses-). Malgré les décisions réitérées du comité exécutif du parti radical et radical socialiste invitant les candidats à se conformer à la discipline républicaine et à voter pour le candidat arrivé en tête au 1<sup>er</sup> tour, M. Malon, candidat radical socialiste, s'est désisté pour M. Henry Maret, radical dissident, candidat des conservateurs, qui maintient sa candidature contre M. Joseph Reinach.

M. Richaud, conseiller général, qui avait été candidat radical socialiste au 1<sup>er</sup> tour et s'était, retiré purement et simplement, proteste aujourd'hui énergiquement contre l'accord intervenu entre M. Malon et M. Henry Maret.

---

LES ÉLECTIONS DU 6 MAI  
Les désistements  
(*Le Temps*, 19 mai 1906)

BASSES-ALPES. — Nous recevons la lettre suivante :

Digne, le 16 mai 1906.

Monsieur le directeur,

Votre journal annonce que je me suis désisté en faveur de M. Henry Maret. C'est inexact. Je me retire de l'arène électorale en laissant aux radicaux socialistes qui m'ont courageusement soutenu la liberté de voter suivant leur conscience.

Agréés, etc.

J.-B. Malon,  
conseiller général.

---

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES  
(*Le Temps*, 22 mai 1906)

ALPES (BASSES-)  
Arrondissement de Digne

Joseph Reinach, anc. dép., rép ÉLU 5.301 ; Henry Maret, anc. dép. du Cher, rad. dissid. 4.618

1<sup>er</sup> tour. Joseph Reinach, 3.959 voix; Henry Maret, 3.080 Malon, rad. soc., 1.610 Richaud, avocat, rad. soc, 1.038.

---

Le monument du docteur Allemand  
(*Le Temps*, 6 septembre 1909)

On télégraphie d'Allemagne (Basses-Alpes) :

L'inauguration du monument du docteur Allemand, ancien député à l'Assemblée nationale, l'un des 363, a eu lieu aujourd'hui à Allemagne, sous la présidence

d'honneur de M. Briand, président du conseil. Le monument, élevé par souscription publique, est l'oeuvre de Mme Clovis Hugues, la veuve de l'ancien député de Marseille et de Paris.

M. Joseph Reinach, député, a prononcé un discours très éloquent, dans lequel il a fait revivre la physionomie intéressante de ce fier montagnard, pendant un demi-siècle fut le serviteur intelligent, loyal et fidèle de la démocratie. Prosper Allemand avait salué avec joie la République de 48 ; il fut emprisonné et proscrit par le coup d'État de 51.

.....  
D'autres discours ont été prononcés, notamment par MM. Dautresme, préfet ; Pélissier, sénateur, président du conseil général ; Defarge, sénateur ; Richaud, conseiller général de Riez ; Malon, conseiller général de Valensole ; et Berle, maire d'Allemagne.

---

### CONSEILS GÉNÉRAUX (*Le Temps*, 22 septembre 1909)

Basses-Alpes. — M. Malon, conseiller général de Valensole, est élu président. Le conseil adresse ses félicitations et l'expression de sa confiance à M. Briand et au gouvernement.

---

### ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

---

Le renouvellement des conseils généraux  
(*Le Temps*, 26 juillet 1910)

Hier ont eu lieu les élections pour le renouvellement par moitié des conseils généraux.

ALPES (BASSES-)(15 sortants)  
Valensole. — Malon, rad. soc. Réélu.

---

### ÉLECTION SENATORIALE DU 28 AOÛT (*Le Temps*, 29 août 1910)

#### BASSES-ALPES

MM. Malon, président du cons. gén., rad. 133 voix  
Henri Michel, anc. député, rad. soc. 86  
Raoul Fruchier, anc. sénateur, prog. 50  
Martial Sicard, anc. député, maire de Forcalquier 42  
Général Mac Adaras. 32  
Tirribilot, industriel 31  
Eyriès [Heyriès], maire de Manosque 20  
De Gastinel, médecin à Paris. 14  
Aubert, conseiller général 6  
(Ballottage)

Il s'agissait de remplacer M. Defarge, sénateur radical, décédé. MM. Defarge et Gassier avaient été élus sénateurs des Basses-Alpes le 22 février 1903 en remplacement de MM. Andrieux, ancien député, et Fruchier, sénateur sortant, qui avaient été

proclamés élus avec 211 voix chacun au renouvellement du 4 janvier de la même année et dont l'élection avait été invalidée.

Après ballottage, MM. Gassier et Defarge avaient obtenu 229 et 217 voix contre 190 et 184 à MM. Andrieux et Fruchier.

---

ÉLECTION SENATORIALE DU 28 AOUT  
(*Le Temps*, 30 août 1910)

BASSES-ALPES

(2<sup>e</sup> tour de scrutin)

Inscrits 418. — Votants 414

MM. Michel, anc. député, rad. soc. 261 Elu

Malon, président du cons. g., rad. soc. 135

Mac Adavas, rad. soc. 15

Fruchier, anc. sénateur, prog. 3

Au 1<sup>er</sup> tour, les voix s'étaient ainsi réparties MM. Malon, 133 Michel, 86 Fruchier, progressiste, 50 Sicard, progressiste, 42 Tirribilot, radical socialiste, 31; Heyriès, rad. soc., 20; Mac Adaras, rad. soc., 32; Aubert, rép. de gauche, 6; Gastinel, rad. soc., 14.

Il s'agissait de remplacer M. Desfarges, rad. soc., décédé.

---

ÉLECTION SENATORIALE  
(*Le Temps*, 29 décembre 1911)

ALPES (Basses-). Le nombre des candidats augmente tous les jours. Après les candidatures de MM. Michel et Pélissier, sénateurs sortants ; Perchot, Andrieux et Joly, députés ; Malon, conseiller général, Proal, conseiller à la cour d'appel de Paris, voici encore celles de MM. Hubbard, ancien député radical de Sisteron, et Tirribillot, conseiller général radical, déjà plusieurs fois candidat.

---

LES ELECTIONS SÉNATORIALES  
RENOUVELLEMENT TRIENNAL DU 7 JANVIER 1912  
(*Le Temps*, 8 janvier 1912)

ALPES (BASSES-) (2 sénateurs)

Inscrits 420 Votants 416

MM. Henri Michel, sén. sort., gauch. d. 254 Elu.

Perchot, député, gauche rép. 110

Pélissier, sen. sort., gauche dém.. 108

Andrieux, député, gauche dém. 106

Malon, conseiller gén.,rad. 103

Joly, député, soc. ind. 38

Tirribilot, rad. 37

Proal, conseiller à la cour de Paris, libéral, 27

Hubbard, anc. dép., rad. soc. 13

Fruchier 5

(Ballottage pour un siège)

---

LES ELECTIONS SÉNATORIALES  
RENOUVELLEMENT TRIENNAL DU 7 JANVIER 1912  
(*Le Temps*, 9 janvier 1912)

ALPES (BASSES-) (2 sénateurs)  
2<sup>e</sup> TOUR

MM. Perchot, député, rad 169 voix  
Pélissier, sen. sort., gauche dém. 124  
Andrieux, député, rép 80  
Malon, conseiller gén., rad. soc. 35  
Tirribilot, rad. 9  
(Ballottage pour un siège)

3<sup>e</sup> TOUR

MM. Perchot, député, rad. 314 Elu.  
Divers et nuls 80

---

M. Pams dans les Alpes  
(*Le Temps*, 22 août 1912)

M. Pams, ministre de l'agriculture, est arrivé hier à Gréoux en automobile avec MM. Dabat, directeur général des forêts; Tavernier, inspecteur général de l'hydraulique agricole, pour visiter l'emplacement du barrage projeté du Verdon.

Une délégation de la commission de la Chambre saisie du projet de loi concernant le barrage de Gréoux accompagnait M. Pams, notamment MM. Sibille, président ; Joseph Reinach, rapporteur ; André Honnorat, Andrieux, Abel, Fourment, Vigne, Pourquery de Boisserin, Guichard et Sixte-Quenin.

Plusieurs autres parlementaires, parmi lesquels nous citerons MM. Flaissières, Michel Perchot, sénateurs, et Chevillon, député, étaient présents.

Le ministre a été reçu par MM. Vassa, préfet des Basses-Alpes, [et Malon, maire de Gréoux](#). Il est allé visiter l'emplacement projeté et s'est entretenu avec les ingénieurs des quatre départements intéressés : Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, et les membres de la commission.

Il est parti ce matin pour Quinson, Fontaine-l'Evêque, Rougon, Trigance, Moustiers, Castellane et Digne.

---

NÉCROLOGIE  
Conseil général des Basses-Alpes,  
SÉANCE DU 6-5-1940  
[rien sur ce décès ds le JDD et Le Figaro]

Il y a quelques semaines, à Paris, mourait un homme, qui avait tenu, voici vingt-cinq ans, une place considérable dans la politique de notre Département.

Fixé vers 1900 dans la commune de Gréoux, M. Jean-Baptiste Malon devait devenir rapidement maire de Gréoux et conseiller général du canton de Valensole.

Il était élu en 1907 président du conseil général, et vers 1910, lors d'une élection partielle, on avait pu croire pendant quelques heures que le collègue sénatorial allait l'envoyer siéger au Luxembourg.

Ce fut son concurrent Henri Michel, également décédé aujourd'hui, qui l'emporta de quelques voix.

Galant homme, toujours prêt à rendre service, notre ancien collègue, M. Malon, fut très attaché à notre département.

Il renonça, cependant, à se représenter devant ses électeurs après le traité de paix de 1919 et, quittant le département, il alla se fixer à Paris.

Il ne nous avait, cependant, pas tout à fait abandonnés, puisque, à toutes les réunions de la Société fraternelle des Bas-Alpins de Paris, on le voyait fidèlement venir réclamer une place qui lui était toujours bien volontiers consentie.

Tout récemment encore, il nous avait adressé sa cotisation personnelle pour nos sociétés d'entraide aux mobilisés des Basses-Alpes.

Je suis certain, Messieurs, d'être votre interprète en priant M<sup>me</sup> Malon et son fils d'agréer l'hommage de la part très vive que nous prenons à leur affliction. (Applaudissements.)

---